



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Syndicalisme et agriculture dans la transition démocratique en Espagne

E. Moyano

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Moyano E. Syndicalisme et agriculture dans la transition démocratique en Espagne. In: Économie rurale. N°168, 1985. pp. 40-47;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3175>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1985\\_num\\_168\\_1\\_3175](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_168_1_3175)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

On connaît l'importance du rôle que jouent dans la gestion des pays occidentaux les grandes organisations représentatives des divers groupes professionnels, collaborant avec les Etats. En Espagne, où la «modernisation» économique et sociale a eu lieu très tardivement et sous un régime non démocratique l'Etat a entravé le développement de telles organisations en enserrant la société civile dans une structure corporatiste imposée par en haut.

Le secteur agricole, pour sa part, souffre de cet état de fait : les organisations professionnelles agricoles qui se sont développées depuis le rétablissement de la démocratie sont à la fois trop nombreuses et trop faibles pour servir efficacement de relai à la politique de modernisation de l'agriculture qui s'impose plus que jamais au moment de l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

## Abstract

In Western Europe, representative farm trade unions and farm organizations play a considerable role in the enforcement of farm policy.

In Spain, as economic and social «modernization» has developed in recent years only, in a non democratic regime, the State has hampered the progress of such organizations by imposing a corporatist structure on the civil society.

The farm sector suffers the consequences of this situation : too many farms organizations and trade unions have been created since the restoration of democracy and they are too weak to serve as an adequate tool for a modernization policy which is essential at the moment of Spain's entry into the EEC.

## SYNDICALISME ET AGRICULTURE DANS LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN ESPAGNE

Eduardo MOYANO ESTRADA\*

### Résumé :

On connaît l'importance du rôle que jouent dans la gestion des pays occidentaux les grandes organisations représentatives des divers groupes professionnels, collaborant avec les Etats. En Espagne, où la « modernisation » économique et sociale a eu lieu très tardivement et sous un régime non démocratique l'Etat a entravé le développement de telles organisations en enserrant la société civile dans une structure corporatiste imposée par en haut.

Le secteur agricole, pour sa part, souffre de cet état de fait : les organisations professionnelles agricoles qui se sont développées depuis le rétablissement de la démocratie sont à la fois trop nombreuses et trop faibles pour servir efficacement de relai à la politique de modernisation de l'agriculture qui s'impose plus que jamais au moment de l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

### Summary :

#### SPANISH FARM TRADE UNIONISM AND AGRICULTURE DURING THE TRANSITION TOWARDS DEMOCRACY

In Western Europe, representative farm trade unions and farm organizations play a considerable role in the enforcement of farm policy.

In Spain, as economic and social « modernization » has developed in recent years only, in a non democratic regime, the State has hampered the progress of such organizations by imposing a corporatist structure on the civil society.

The farm sector suffers the consequences of this situation : too many farms organizations and trade unions have been created since the restoration of democracy and they are too weak to serve as an adequate tool for a modernization policy which is essential at the moment of Spain's entry into the EEC.

L'objectif de cet article est d'exposer brièvement et, si possible, clairement comment s'articulent, à travers des organisations syndicales, les intérêts des différents groupes sociaux de l'agriculture espagnole dans le contexte démocratique institué par la Constitution de 1978.

Ce thème est particulièrement important du fait de l'entrée prochaine de l'Espagne dans la CEE : celle-ci va entraîner en effet des réformes importantes de la politique agricole qui, pour être efficacement mises en œuvre, devront être décidées en concertation avec les représentants des différents groupes d'intérêt. Il est donc intéressant de décrire ces organisations représentatives, d'analyser leur genèse, leurs revendications, la manière dont elles articulent les intérêts des groupes qu'elles représentent et enfin les problèmes qu'elles doivent résoudre pour se consolider au sein de la société rurale espagnole.

Nous exposerons d'abord les différentes étapes du processus de transition démocratique dans l'agriculture espagnole ; puis nous identifierons les différentes Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) existantes, à travers leur genèse, leur développement et leur programme revendicatif ; enfin nous analyserons les caractéristiques du nouveau cadre institutionnel dans lequel évoluent ces organisations syndicales.

#### I - QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE DANS L'AGRICULTURE ESPAGNOLE

Le processus de modernisation économique et sociale de la majeure partie des pays occidentaux a eu lieu dans le cadre de la révolution industrielle et bourgeoise tout au long des 18e et 19e siècles et du premier tiers du 20e. Le résultat de ce processus fut l'instauration de la démocratie parlementaire dans le domaine politique, l'avènement du système capitaliste dans le domaine économique et, dans le domaine social, le développement de l'individualisme avec sa conséquence immédiate, la libre articulation des intérêts au travers de grandes organisations.

La particularité du cas espagnol réside dans le fait que cette modernisation économique et sociale a eu lieu tardivement, dans les années 60, et sous un régime non démocratique, le franquisme : de ce fait elle a été partielle, incomplète dans la mesure où il n'y a pas eu d'articulation de la société civile à travers la libre création d'organisations. Cette articulation sociale aurait dû se produire, comme dans les autres pays occidentaux, parallèlement à la modernisation économique.

Mais elle a été neutralisée par le fait que l'Etat a imposé un cadre de représentation - le syndicalisme vertical fondé

\* Département d'Économie et Sociologie Agraires, Université de Cordoue.

Cet article s'appuie sur un livre du même auteur (Moyano, 1984). Certains thèmes ont aussi été développés dans plusieurs articles publiés dans des

revues espagnoles (Moyano, 1983). Enfin l'auteur a présenté sur le même thème, une communication au IIIe Colloque Hispano-Hongrois d'Économie Rurale, à Budapest en septembre 1984.

Traduction de Mme Danielle BARRÉS.

sur le modèle corporatiste du fascisme italien et du salazarisme portugais - qui rendait impossible toute tentative de défense organisée de la part des groupes sociaux n'appartenant pas à l'élite du régime. Ainsi, la société civile espagnole n'a pas eu les organisations d'intérêts fortes et consolidées qui auraient pu constituer, comme ce fut le cas dans d'autres pays, un contrepoids à l'accroissement du pouvoir de l'Etat qui se manifeste dans la phase keynésienne du développement capitaliste. Au contraire, l'articulation imposée « par le haut » a été un instrument important utilisé par l'Etat pour augmenter encore son pouvoir.

C'est ainsi qu'à la fin du régime de Franco, en 1975, se produisit un déséquilibre de pouvoir entre l'appareil d'Etat, contrôlé par les différents groupes sociaux de l'ancienne élite politique qui avaient concentré un énorme pouvoir entre leurs mains, et la société civile dont la désarticulation expliquait la faiblesse. Dans cette situation, la démocratisation ne se fit pas en « rupture » avec le régime antérieur, mais par une « réforme » des anciennes institutions afin de les adapter au nouveau cadre du pluralisme représentatif requis par le niveau de développement du système économique espagnol.

Pour ce qui est de la société rurale, l'articulation imposée « par en haut » à travers le syndicalisme vertical avait deux axes fondamentaux : les Fraternités d'Agriculteurs et d'Éleveurs (Hermandades de Labradores y ganaderos) et les Syndicats de Branche (Sindicatos de Rama), organisés tous deux à échelon local, provincial et national. Sans entrer ici dans une analyse exhaustive de ce cadre institutionnel, il faut signaler que les Fraternités se voulaient représentatives des intérêts **généraux** du secteur agricole tandis que les Syndicats s'intéressaient aux intérêts de branches **spécifiques**. Ces deux organisations regroupaient obligatoirement les différents groupes sociaux de la population agricole - exploitants, travailleurs et techniciens - dont les intérêts étaient articulés dans les Unions d'Exploitants (Unions de Empresarios) d'un côté, et les Unions de Travailleurs et Techniciens (Uniones de Trabajadores y técnicos) de l'autre. Elles exerçaient d'importantes fonctions de contrôle, surtout à l'échelon local, sur la population rurale et garantissaient ainsi la reproduction du système d'inégalités économiques et sociales sur lequel s'était édifié le Franquisme après la guerre civile. Outre ces fonctions de contrôle social, les Fraternités et les Syndicats de Branche exerçaient (surtout les premières) des fonctions bureaucratiques-administratives importantes pour l'exécution de la politique agricole.

En agriculture, la « réforme démocratique » a donc consisté à accorder la liberté syndicale et à établir de nouveaux mécanismes de représentation pour rendre possible la participation des différents groupes sociaux à travers les syndicats qui ont surgi sous la protection de la nouvelle légalité démocratique. Ainsi, le décret du 1er avril 1977 abrogera la syndicalisation obligatoire, sans que cela entraîne une désarticulation complète du syndicalisme vertical dans le secteur agricole, contrairement à ce qui se passa dans le secteur industriel.

La situation qui s'est créée avec cette réforme et en 8 ans de transition démocratique se caractérise par l'apparition

de nouveaux syndicats agricoles et par la permanence de certaines institutions héritées de l'ancien syndicalisme vertical qui ont interféré avec les premiers, faisant obstacle à leur développement et à leur consolidation. Par exemple, les Fraternités n'ont pas disparu, elles sont simplement devenues les actuelles Chambres d'Agriculture, conservant leurs fonctionnaires et un grand nombre de fonctions bureaucratiques-administratives et de représentation. Cela a entraîné une série de difficultés pour le développement du syndicalisme agricole démocratique, le maintien de ce grand nombre de fonctions au sein des Chambres d'Agriculture amenant la population agricole à douter de la raison d'être et de la nécessité des nouveaux syndicats. Les agriculteurs se sont donc sentis peu motivés pour adhérer à ces nouveaux syndicats, étant donné leurs faibles compétences et les importants services que les Chambres d'Agriculture ont continué à rendre (1).

## II - LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA)

Avec l'abrogation de la syndicalisation obligatoire (décret d'avril 1977), commencent à apparaître sur tout le territoire espagnol de nombreuses organisations syndicales agricoles qui prétendent être représentatives des divers groupes d'agriculteurs et s'ériger en interlocuteurs de l'Etat et des autres groupes sociaux à l'occasion des débats sur la politique agricole. Plus de 300 organisations furent enregistrées. Certaines, à l'échelon provincial, aspiraient à représenter les agriculteurs d'une zone territoriale réduite. D'autres, se qualifiant de sectorielles, voulaient articuler les intérêts des agriculteurs d'un secteur productif donné, comme les producteurs d'olives, de betteraves ou les éleveurs. D'autres encore souhaitaient défendre l'agriculture familiale face à celles, enfin, qui prétendaient parler au nom des entrepreneurs agricoles.

Après 8 ans de syndicalisme agricole démocratique en Espagne, le panorama syndical s'est profondément modifié. D'une part, le nombre des OPA s'est considérablement réduit : il n'existe plus actuellement que cinq organisations à vocation générale et à caractère national (2). D'autre part, chacune de ces organisations a tenté de se structurer en « corporation », avec ce que cela suppose de coordination impérieuse sur ses membres et de hiérarchisation interne explicite et détaillée (3).

Ces deux tendances, l'une qui va vers l'oligopole représentatif et l'autre vers la mise en place d'une structure organisationnelle de type formel, se sont développées pendant la transition démocratique au sein d'une intense dynamique politique et sociale qui leur a été parfois favorable, parfois défavorable. Les aspects fondamentaux de ce processus dépassent largement les objectifs du présent article ; nous nous contenterons ici d'analyser différents types de syndicalisme agricole existant aujourd'hui en Espagne ainsi que leur implantation (Cf. carte en annexe) et leur structure organisationnelle.

Avant de proposer une typologie du syndicalisme agricole, il faut signaler qu'il n'y a pas eu, pendant la transition démocratique, de vrais débats sur les problèmes de l'agriculture espagnole ni sur les réformes souhaitables. Les questions prioritaires pour les différents groupes sociaux

1. Sur le cadre institutionnel du syndicalisme vertical dans l'agriculture espagnole, voir Moyano (1984), chapitre IV, pp. 117-166. Ce livre aborde également le problème de la réforme des Fraternités et des Syndicats de branche en tant qu'illustration du processus de transition démocratique.

2. Bien que cet article fasse référence aux cinq OPA nationales à vocation générale, on ne peut ignorer l'existence d'autres organisations régionales qui ne sont pas intégrées dans une structure nationale, ainsi qu'les Commis-

sions Paysannes (CC. LL.) et le Syndicat galicien, en Galice, ou l'EHNE au Pays basque. Nous avons décidé de ne pas en parler ici dans la mesure où elles ne sont pas reconnues par l'Administration nationale comme interlocuteurs dans les débats de la politique agricole.

3. Sur le concept de « corporation » au sens où nous l'employons ici, voir Giner, Perez Yruela (1979).

liés à l'agriculture concernaient la démocratisation des anciennes institutions franquistes. C'est pour cela que les OPA n'ont pas défini avec précision leurs conceptions de l'agriculture et qu'il est donc difficile de les différencier à partir de leurs philosophies revendicatives et des propositions alternatives qu'elles proposent. Ce sont en effet des modèles ambigus, peu clairs, qui quelquefois se recoupent et qui laissent entrevoir des différences de nature politique (due aux liens qu'ont les OPA avec les partis politiques) plus que des divergences quant à la façon d'aborder les problèmes de l'agriculture.

Malgré cela, il nous paraît utile, pour ordonner l'apparente dispersion du syndicalisme agricole espagnol, de proposer une typologie construite à partir du contenu idéologique des discours des OPA (4). Nous pouvons ainsi définir les types suivants: un syndicalisme «**de classe**», dans lequel on trouve la COAG, coordination des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs (Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos) et la UPA-FTT, Union des Petits Agriculteurs de la Fédération des Travailleurs de la Terre (Union de Pequeños Agricultores de la Federación de Trabajadores de la Tierra); un syndicalisme «**de chef d'entreprise**» avec la CNAG, Confédération Nationale d'Agriculteurs et d'Éleveurs (Confederación Nacional de Agricultores y Ganaderos) et un syndicalisme «**réformiste**», comprenant le CNJA, Centre National des Jeunes Agriculteurs (Centro Nacional de Jóvenes Agricultores) et l'UFADE, Union des Fédérations Agricoles d'Espagne (Union de Federaciones Agrarias de España).

## 1 - Le syndicalisme «**de classe**»

### Principales caractéristiques

La «**dimension de classe**» est hégémoniquement présente dans le discours de deux organisations, la COAG et l'UPA-FTT. Cela signifie que ces organisations conçoivent la société rurale comme une société divisée en groupes dont les intérêts sont non seulement distincts mais souvent antagoniques; cela donne à leurs relations un caractère extrêmement conflictuel qui reste latent ou se manifeste ouvertement selon les circonstances. Pour ce type de syndicalisme, les exploitants familiaux et les entrepreneurs agricoles constituent deux classes sociales aux intérêts distincts. Ils occupent des positions différentes dans le système capitaliste de production et de distribution; les uns valorisant leur travail, les autres cherchant à rentabiliser leur capital. Il est donc impossible d'articuler la défense de ces intérêts divergents au sein d'une même structure organisationnelle, de les concilier dans un même programme revendicatif. Ils doivent donc être représentés par des organisations différentes ayant chacune ses revendications et sa stratégie propres, utilisant chacune ses propres moyens d'accès aux centres de décision économiques et politiques et sa propre capacité d'influence sur ces centres.

La COAG et la FTT, dans leur volonté de représenter les exploitants familiaux, appartiennent à ce syndicalisme «**de classe**». Ces deux organisations revendiquent une politique agricole qui serait à la fois une politique des prix (garantissant des prix minimum pour toutes les productions) et une politique fondamentalement structurelle, agissant sur les coûts de production pour améliorer l'effi-

cacité des exploitations et augmenter le niveau de revenu des agriculteurs les plus faibles. Ces objectifs, selon elles, ne peuvent pas être atteints par une politique agricole uniquement fondée sur les prix, politique qui ne favoriserait que les plus gros agriculteurs; elle doit s'accompagner d'une politique structurelle, visant à réduire le coût des inputs agricoles, et d'une politique sociale permettant d'améliorer l'habitat rural et d'élever le niveau culturel de la population agricole.

### Genèse et développement

Les trajectoires de ces deux organisations représentatives du syndicalisme «**de classe**» sont différentes.

— **La COAG** est une «**coordination**» nationale à vocation générale qui structure l'ensemble des Unions d'Agriculteurs et d'Éleveurs (Uniones de Agricultores y Ganaderos) - appelées UAGAS - qui sont apparues dans tout le pays après la disparition formelle du syndicalisme vertical en 1977. Ces unions n'ont pas perdu leur personnalité juridique propre en constituant la COAG puisque c'est en tant qu'Unions qu'elles y adhèrent. L'implantation de la COAG varie d'une zone géographique à l'autre en fonction de l'histoire de chaque Union régionale et des différents types d'agriculture de chaque région (5).

Ainsi, c'est dans les zones d'exploitations familiales modernes, intensives, intégrées au marché et en conflit permanent avec les IAA, que l'implantation de la COAG est la meilleure (mesurée non seulement par le nombre de ses adhérents mais aussi par sa capacité de mobilisation et par ses résultats aux élections aux Chambres d'Agriculture de 1978). C'est le cas de la Catalogne, avec l'Union des Paysans (Unio de Pagesos); de l'Aragon, de la Navarre et de la Rioja, avec leurs UAGAS respectives; des Asturies, avec l'Union des Paysans Asturiens (Union de Campesinos Asturianos); de la Région de Valence, avec l'Union des Agriculteurs et Éleveurs (Union de Llauradors y Ramaders); de la Vallée du Douro, avec l'Union des Paysans du Léon (Union de Campesinos Leoneses) et l'Union des Paysans de Zamora (Union de Campesinos Zamoranos). La COAG y est fortement implantée, et le syndicalisme «**de classe**» y est hégémonique.

Dans ces régions, la genèse du syndicalisme «**de classe**» est étroitement liée aux conflits paysans qui se sont déroulés dans les dernières années du régime de Franco - c'est-à-dire dans la première moitié des années 70 -. Ces conflits, provoqués par la subordination des petits et moyens agriculteurs aux IAA, s'accompagnèrent de fortes protestations contre l'incapacité du syndicalisme vertical - notamment des Fraternités - à assurer la défense du secteur agricole.

A l'occasion de ces conflits, connus sous le nom de «**guerres**» (guerre du maïs, du lait, de l'asperge...) (6), prit naissance un mouvement paysan qui s'organisa dans chaque province sous la forme d'Unions d'Agriculteurs et d'Éleveurs (UAGAS) constituant l'embryon de ce qui allait devenir la COAG, coordination nationale de toutes ces Unions. Ainsi, dans ces régions, le mouvement des UAGAS a eu un caractère spontané même si certains éléments externes facilitèrent la communication entre les groupes dispersés d'agriculteurs et favorisèrent la création d'une organisation minimale: ce fut le cas, notamment, des

4. Dans un contexte de changement social et politique, nous pensons que le contenu idéologique des discours peut être considéré comme la variable principale quand il s'agit de faire une typologie des organisations existantes.

5. Pour une étude des divers types de syndicalisme dans les différentes

régions agricoles espagnoles, voir l'excellent article de Gonzalez Rodriguez (1983).

6. Sur les «**guerres paysannes**», voir Alonso (1976), Garcia Gonzalez (1981). Dans cette même série d'études régionales, voir aussi Arribas (1983).

secteurs progressistes de l'Eglise rurale (curés, collègues, ruraux...) et des groupes politiques de gauche (en particulier le Parti Communiste Espagnol) encore illégaux. Malgré le rôle décisif de ces agents extérieurs à l'agriculture, les Unions se caractérisent par une certaine hétérogénéité politique et idéologique mais aussi une forte identification avec leur base sociale ; ce qui leur a permis de conserver une grande indépendance politique - tout en étant une source d'instabilité interne.

Dans les zones d'agriculture extensive, céréalières, viticoles ou oléicoles, où dominent les grandes exploitations, la naissance des UAGAS fut différente. Elles furent créées, non pas à l'occasion de conflits paysans spontanés, mais directement par les partis politiques de gauche (le PCE principalement), et regroupèrent surtout les petits agriculteurs à temps partiel, à la fois propriétaires et salariés, aux exploitations peu modernisées. Ce fut le cas en Andalousie, en Estremadure et dans la Manche où les UAGAS furent étroitement liées aux partis de gauche et donc soumises à leur intervention permanente. Cette politisation a été en grande mesure un obstacle au développement et à la consolidation du syndicalisme « de classe » dans ces régions. En effet, l'existence de structures sociales très polarisées entre salariés et propriétaires agricoles ainsi que la domination et le pouvoir de persuasion des grands entrepreneurs sur les petits exploitants familiaux, ont rendu peu compréhensible un message syndical excessivement politisé ce qui a entraîné une certaine hostilité envers les Unions.

Ces deux groupes d'Unions, qui ont des trajectoires et des bases sociales différentes, sont actuellement coordonnées au niveau national au sein de la COA, ce qui donne à cette dernière un caractère très particulier qui ne va pas sans conflits internes et instabilité. Du point de vue politique, la COAG conserve des relations spécifiques mais non institutionnelles, avec le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) et le PCE et, au niveau régional, avec les partis nationalistes des Communautés Autonomes. Mais l'hétérogénéité idéologique de ses bases sociales l'a obligée à essayer de maintenir un certain équilibre politique pendant la période de transition démocratique.

— L'UPA est, au sein de la FTT, la section des petits agriculteurs. Historiquement, la FTT est la branche agricole du syndicat socialiste UGT (Union Générale des Travailleurs) à laquelle elle est toujours rattachée. Fondée en 1930, durement réprimée à l'époque de Franco, elle a été reconstruite après l'instauration de la liberté syndicale (décret de 1977).

Au début de la transition démocratique, le PSOE se trouvait, en matière de stratégie syndicale, face à une alternative : soit il soutenait les UAGAS et la COAG auxquelles adhéraient de nombreux agriculteurs socialistes, et il développait à côté un syndicat de salariés ; soit il reconstruisait la FTT comme elle était, c'est-à-dire rassemblant dans une même structure les salariés agricoles et les petits exploitants familiaux, ce qui l'amenait à refuser son appui aux Unions. Cette dernière option fut d'abord choisie, d'où une vive concurrence entre les deux organisations du syndicalisme « de classe » - COAG et FTT - pour la conquête des exploitants familiaux. Cette concurrence fut particulièrement marquée dans les régions comme l'Estremadure, l'Andalousie ou la Manche, où, comme nous l'avons dit, la création des Unions n'eut pas de caractère spontané et unitaire, mais fut le résultat des stratégies des partis politiques de gauche (surtout du PCE). De plus,

dans ces régions, les petits exploitants n'avaient ni le poids, ni l'autonomie suffisantes pour s'opposer à la lutte entre deux organisations syndicales de même type. Cette situation a eu des conséquences négatives sur le développement du syndicalisme « de classe » dans ces régions ce qui a rendu possible l'émergence d'autres options syndicales. Dans les régions où domine l'agriculture familiale moderne, comme la Catalogne, l'Aragon ou la Vallée du Douro, il n'y eut pas de concurrence : la présence d'Unions bien implantées auxquelles adhéraient de nombreux militants socialistes, ainsi que le petit nombre de salariés agricoles ôtaient tout sens et toute possibilité de succès à l'idée de promouvoir un syndicat socialiste alternatif.

Face à une telle situation et quand leur accession au gouvernement devint probable, les socialistes entamèrent un débat au sein de leur parti et de l'UGT en vue de clarifier leur stratégie syndicale en agriculture. D'une part, au sein de la FTT, furent créées deux sections autonomes ayant leurs propres organes de direction : l'UPA (Union des Petits Agriculteurs) et le SOA (Syndicat des Ouvriers Agricoles) ; d'autre part, le PSOE décida de soutenir les Unions de la COAG dans les régions où celles-ci étaient hégémoniques, renonçant ainsi à promouvoir la section UPA de la FTT. Dans les autres régions cependant, celles où existent des Unions faibles et très politisées sous l'influence du PCE, le PSOE a continué à soutenir la section UPA, maintenant ainsi la concurrence entre les deux options du syndicalisme « de classe ».

L'avenir de ce type de syndicalisme dépend de plusieurs facteurs. Un premier élément est constitué par les stratégies syndicales qu'adopteront les partis de gauche, et surtout le PSOE compte tenu de son poids actuel au sujet de la représentation des exploitants familiaux. En raison des caractéristiques de sa base sociale, le syndicalisme « de classe » a très peu de ressources. Son développement et sa consolidation sont en grande partie subordonnés à l'appui direct et indirect qu'il reçoit d'organisations proches, jouissant de ressources plus importantes et d'une plus grande capacité d'influence sur les centres de décision. Cet avenir dépend ensuite de la capacité de la COAG à se doter d'une structure organisationnelle qui assure un équilibre entre le rôle moteur des Unions et le nécessaire degré de coordination que la pratique de la concertation sociale impose à tout syndicat qui veut être reconnu comme un réel interlocuteur.

## 2 - Le syndicalisme « de chef d'entreprise »

### Principales caractéristiques

La « dimension chef d'entreprise » est hégémonique dans le discours de la CNAG. Cela signifie qu'elle conçoit l'exploitation agricole comme une entreprise dont l'objectif fondamental est l'obtention du meilleur résultat économique. Pour ce type de syndicalisme, les différences entre agriculteurs en matière de dimension de l'exploitation, de mode de faire-valoir ou d'orientation productive sont secondaires par rapport à ce qui les unit : le fait d'être chef d'entreprise. Une telle conception implique que tous les agriculteurs peuvent et doivent articuler la défense de leurs intérêts à travers une puissante organisation représentant globalement le secteur agricole face à l'administration d'Etat et pouvant exercer son influence sur les institutions où se formulent les lignes directrices de la politique agricole. L'existence de plusieurs options syndicales est jugée négative pour les intérêts des agriculteurs car elle les disperse et en fait une proie facile pour les manœuvres politi-

ques. Quant à la politique agricole, elle doit consister principalement à fixer, pour les produits agricoles soumis à régulation, des prix minimum qui garantissent le maintien des niveaux de revenu des agriculteurs. Pour ce syndicat, le pouvoir d'achat des agriculteurs ne peut être maintenu que par le moyen des prix puisque ceux-ci déterminent de manière immédiate et tangible, les résultats comptables et le rentabilité économique des exploitations. La politique structurelle est secondaire. Il faut certes encourager les réformes nécessaires à l'amélioration de l'efficacité des exploitations mais l'exigence d'une politique des prix tenant compte des coûts de production reste essentielle.

Pour ce type de syndicalisme, si la caractéristique commune d'être « chefs d'entreprise » donne une homogénéité aux divers groupes d'agriculteurs, elle leur permet aussi de nouer des alliances avec des entrepreneurs non agricoles, et cela malgré les intérêts différents, et quelquefois même contradictoires, qu'ont les chefs d'entreprise agricole et ceux d'autres secteurs. Ces différences évidentes ne doivent pas être des obstacles insurmontables au rassemblement de tous les chefs d'entreprise au sein d'une grande organisation défendant le modèle de société fondé sur la libre entreprise et le respect de la propriété privée.

#### **Genèse et développement**

Ce type de syndicalisme est représenté par la CNAG (Confédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs) qui regroupe de nombreuses organisations provinciales à vocation générale - comme les ASAGAS (Associations provinciales d'Agriculteurs et d'Eleveurs) - ainsi que des organisations spécialisées - comme l'Union des Producteurs d'Olives (Union del Olivar espagnol) ou l'Association Générale des Eleveurs du Royaume (Association General de Ganaderos del Reino) - héritières des anciens syndicats verticaux de branche. Sa base sociale est économiquement très hétérogène, puisqu'elle regroupe des agriculteurs de toute taille et d'orientations productives diverses, mais ce sont les grands entrepreneurs d'Andalousie, d'Estremadure et des zones céréalières de Castille qui détiennent le pouvoir dans les organes dirigeants de la CNAG.

La naissance de la CNAG est étroitement liée à la réforme des anciennes institutions du syndicalisme vertical, après la promulgation du décret de 1977. En effet, quand le démantèlement du syndicalisme vertical apparut imminent, les groupes qui monopolisaient le pouvoir et la représentation du secteur agricole au sein de ses institutions de base (Fraternités et Syndicats de branche) décidèrent de créer des associations de chefs d'entreprise agricoles (ASAGAS) dans chaque province; utilisant pour cela l'infrastructure de l'appareil officiel du syndicalisme et son importante capacité d'influence sur le milieu rural. Ainsi, des Associations provinciales de chefs d'entreprise agricoles virent le jour dans tout le pays, mais c'est dans les zones d'agriculture extensives où dominent les grands agriculteurs (Andalousie, Estremadure et certaines parties de la Castille) qu'elles réussirent et se consolidèrent. Rappelons que dans ces régions ne se sont pas produits les mouvements paysans des Unions qui avaient déferlé ailleurs. Ces régions d'origine du syndicalisme « de chef d'entreprise » constituent actuellement ses principales zones d'implantation.

La CNAG est intégrée dans la CEOE (Confédération Espagnole des Organisations Patronales), véritable clef de

voûte du patronat espagnol. Celle-ci a joué un rôle important dans le développement de la CNAG. Les importants moyens économiques et humains que la CEOE a mis à sa disposition et le pouvoir de négociation que lui confère son appartenance à cette confédération patronale ont permis à la CNAG de se développer dans les régions où le projet syndical n'avait pas de succès au départ et de consolider ses associations constitutives. Si l'on ajoute à cela les potentielles associations constitutives. Si l'on ajoute à cela les potentialités économiques de sa base sociale, on comprend que la CNAG a de sérieuses possibilités de se constituer par elle-même en groupe de pression, sans avoir besoin de l'appui des partis politiques proches, même si, dans la pratique, elle passe par eux, et notamment par l'Alliance Populaire, représentant la droite conservatrice, pour influencer les centres de décision.

### **3 - Le syndicalisme réformiste**

#### **Principales caractéristiques**

Dans le panorama syndical agricole espagnol, on peut observer une sorte de troisième voie entre le syndicalisme « de classe » et le syndicalisme « de chef d'entreprise » : c'est le syndicalisme « réformiste » dans le discours duquel la dimension « réforme » est hégémonique. Ainsi en est-il du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs) et de l'UFADE (Union des Fédérations agricoles d'Espagne).

Ce type de syndicalisme conçoit la société rurale comme une société hétérogène qui rassemble des groupes sociaux aux caractéristiques diverses et aux intérêts différents mais qui, en aucune façon, ne peuvent être considérés comme antagoniques et dont les relations ne peuvent être conçues comme fondamentalement conflictuelles. Tous ces groupes sociaux ont en effet une caractéristique commune : celle d'avoir souffert des conséquences négatives du développement capitaliste qui a fait perdre au secteur agricole son hégémonie traditionnelle sur le système économique général, qui a entraîné une dégradation des conditions de vie en milieu rural et qui a transformé la profession d'agriculteur en une profession socialement marginale.

A la différence du syndicalisme « de classe » le syndicalisme « réformiste » ne croit pas que les agriculteurs familiaux vivent une situation d'exploitation pour des raisons structurelles liées à la nature même du système économique capitaliste, et il ne pense pas que l'amélioration des conditions de vie de ces exploitants exige inévitablement un changement du modèle de société dominant. Il plaide en faveur d'une modernisation des exploitants agricoles et pour une correction des effets négatifs du développement capitaliste sur certains groupes sociaux afin d'éviter qu'un accroissement des inégalités économiques entre petits et grands agriculteurs n'entraîne des conflits qui menaceraient la stabilité du système. En ce sens, il faut prêter une attention particulière à l'agriculture familiale, groupe social le plus nombreux de la population agricole, et important élément de stabilité de l'ordre social en milieu rural. Il faut donc analyser l'efficacité et la fonctionnalité des exploitations agricoles en tenant compte aussi bien des facteurs économiques que des facteurs sociaux. Dans cette perspective, l'Etat doit mener à bien les réformes nécessaires pour assurer la viabilité économique des exploitations familiales et garantir des conditions de vie décentes aux agriculteurs. Ainsi, alors que le syndicalisme « de chef d'entreprise » donne la priorité aux problèmes économiques des exploitations agricoles et à leur caractère d'entre-

prise, le syndicalisme « réformiste » s'intéresse à l'agriculture familiale moderne en tant que mode de vie.

Le syndicalisme « réformiste », contrairement au syndicalisme « de classe », ne pense pas que la défense des intérêts des différents types d'agriculteurs à travers des organisations différentes, à savoir une organisation pour l'agriculture familiale et une autre pour les grandes entreprises agricoles, soit structurellement inévitable. Il pense au contraire que les intérêts généraux du secteur agricole seraient mieux et plus efficacement défendus, face à l'Administration et aux autres groupes sociaux, avec une seule organisation. Mais pour que cette efficacité soit réelle, il faut que les revendications particulières des exploitants familiaux soient réellement prises en compte par cette hypothétique organisation. Ceci suppose un programme cohérent dans lequel, reconnaît le syndicalisme « réformiste », les grandes entreprises agricoles essaieront d'imposer leurs critères de rentabilité économique. C'est pour cette raison que le syndicalisme « réformiste » maintient des liens étroits avec le syndicalisme « de chef d'entreprise » tout en plaidant pour l'autonomie de chacune des organisations.

Ce syndicalisme « réformiste », sans renoncer à son objectif d'unité syndicale, se présente comme une option syndicale offerte principalement, bien que de façon non exclusive, aux exploitants familiaux. Ceux-ci sont largement majoritaires dans ses rangs, la présence des agriculteurs à temps partiel étant pratiquement nulle et celle de grands entrepreneurs agricoles exceptionnelle.

#### Genèse et développement

Le CNJA espagnol est né au début des années 70, quand des groupes de techniciens agricoles, qui avaient des contacts avec le CNJA français, tentèrent de créer un mouvement similaire au sein des Fraternités. Cette tentative fut un échec car elle se heurta à de fortes résistances de la part des groupes qui détenaient le pouvoir dans le syndicalisme officiel.

Avec la promulgation du décret de 1977, il apparut au gouvernement qui dirigeait la réforme politique et au parti au pouvoir, l'UCD (Union du Centre Démocratique), qu'il était nécessaire de disposer en milieu rural d'une organisation syndicale regroupant les petits et moyens exploitants familiaux, qui neutraliserait l'action et le pouvoir acquis par le syndicalisme « de classe » des Unions intégrées dans la COAG et par le syndicalisme « de chef d'entreprise » de la CNAG. Dans le cadre de cette stratégie, ils décidèrent de promouvoir la réapparition du mouvement des Jeunes Agriculteurs en tant que syndicat, sans aucune limite d'âge, afin que celui-ci participe, sous le signe CNJA, aux élections aux Chambres d'Agriculture de 1978. Les bons résultats obtenus par le CNJA à ces élections (7), des soutiens importants de la part de l'Administration, les divisions internes apparues, pour des raisons politiques, dans certaines Unions ainsi que la concurrence entre les deux options du syndicalisme « de classe » (COAG et UPA-FTT), sont autant d'éléments qui expliquent le développement du syndicalisme « réformiste » et son implantation actuelle. L'organisation du CNJA est décentralisée en centres provinciaux et régionaux, avec une forte cohésion interne, ce qui est une des principales raisons de sa consolidation. Son implantation dans le pays est inégale : l'Andalousie, la Manche et la Galice, où il regroupe des

exploitants familiaux très qualifiés et très personnalisés, sont ses centres les plus importants. Dans certaines régions, son implantation coïncide avec la faiblesse du syndicalisme « de classe », dans la mesure où il a su, mieux que d'autres, profiter de la brèche ouverte par la crise interne de la COAG, par les erreurs stratégiques de l'UPA-FTT et par la concurrence entre ces deux tendances.

La naissance de l'UFADE (Union des Fédérations Agricoles d'Espagne) est étroitement liée au projet du gouvernement et de l'UCD de créer une tendance syndicale réformiste en utilisant le moteur des Jeunes Agriculteurs. Dans les régions où le projet du syndicalisme « de chef d'entreprise » n'a pu réussir (parce que les Fraternités y étaient contrôlées par des petits et moyens agriculteurs qui n'appartenaient pas à l'élite des « chefs d'entreprise » dominée par les grands agriculteurs du Sud), ont surgi, du sein même de l'appareil du syndicalisme vertical, de nombreuses organisations provinciales soutenues par les leaders politiques du Centre, qui cherchaient ainsi à se créer leurs propres bases d'appui. Les élections aux Chambres d'Agriculture de 1978, auxquelles participèrent cette myriade de petites organisations provinciales, montrèrent clairement la grande dispersion du vote rural conservateur. Cela amena le gouvernement centriste et son parti l'UCD à s'intéresser au regroupement de toutes ces organisations dans une grande fédération de type réformiste autour du CNJA. Ainsi se réalisa un projet de fédération, sous le sigle UFADE, auquel adhèrent de nombreuses organisations provinciales ainsi que les membres du CNJA qui avaient plus de 35 ans. Ainsi, c'est l'équivalent du modèle français FNSEA/CNJA qui se constituait. Ce projet, cependant, échoua partiellement : au bout de quelques mois, en effet, et pour des raisons tenant essentiellement à des rivalités de personnes entre dirigeants, les anciens militants du CNJA quittèrent la Fédération pour reconstituer leur syndicat - sans limite d'âge. Quant à l'UFADE, elle continua sa propre trajectoire en tant que fédératrice des nombreuses associations provinciales.

Actuellement l'UFADE fédère plus de 20 organisations provinciales à vocation générale, dont les bases sociales sont très hétérogènes, des petits et moyens exploitants familiaux jusqu'à quelques grands céréaliers du Plateau de Castille. C'est dans la région de Valence, parmi les moyens producteurs de fruits, et dans la Vallée du Douro, parmi les grands et moyens céréaliers, qu'elle est le mieux implantée, mais son importance n'est pas comparable à celle des autres OPA.

Les deux tendances du syndicalisme « réformiste » sont actuellement à nouveau engagées dans une stratégie de recherche d'unité syndicale. Elles ont défini un programme revendicatif commun face à la politique agricole ainsi qu'un projet d'articulation organisationnelle entre elles. Ce projet peut conduire à la consolidation définitive du modèle français, le CNJA redevenant un véritable syndicat de jeunes agriculteurs avec le rétablissement de la limite d'âge. L'avenir du syndicalisme « réformiste » dépend également des nouveaux projets politiques centristes qui sont en train de se dessiner après l'effondrement de l'UCD aux élections de 1982. En effet, la stratégie syndicale que ces nouveaux groupes politiques adapteront aura une répercussion directe sur la consolidation du syndicalisme « réformiste », étant donné les difficultés que connaît cette

7. On peut trouver une analyse des résultats des élections aux Chambres d'Agriculture de 1978 dans Moyano (1984), chapitre VII, pp. 265-320.

option syndicale pour se développer de manière autonome.

### III - LA PARTICIPATION DU SYNDICALISME AGRICOLE AUX INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION.

A travers les canaux du syndicalisme vertical, les agriculteurs, sous le régime franquiste, étaient formellement présents dans de nombreux organismes de politique agricole. Mais, bien sûr, compte tenu de l'absence de liberté syndicale et de l'utilisation de méthodes non démocratiques pour la désignation des représentants aux différents organismes, la participation des groupes d'intérêts agricoles était médiatisée par les pouvoirs publics et reflétait les systèmes d'inégalité économique et sociale de la société rurale.

Avec la réforme démocratique, les modes de représentation dans les diverses institutions ont été modifiés afin de permettre, dans un contexte de pluralisme représentatif, aux nouveaux syndicats d'y participer. Cette réforme s'est heurtée à de fortes résistances de la part des groupes qui traditionnellement étaient hégémoniques au sein des différentes institutions verticales ; les conflits qui en sont résultés ne sont pas encore tous résolus. Ainsi actuellement, coexistent des institutions dont les modes de représentation démocratique sont en conformité avec ceux qui prévalent dans d'autres secteurs de la vie sociale, et des institutions dans lesquelles se maintiennent les élites traditionnelles, faisant obstacle à la participation des nouveaux syndicats (8).

Deux aspects paraissent mériter étude : les conférences de négociation des prix agricoles et les Chambres d'Agriculture.

La participation des OPA aux conférences de négociation des prix agricoles et de nombreuses commissions de travail destinées à préparer les campagnes de commercialisation des produits soumis à une régulation officielle s'est développée avec régularité depuis 1978. Ce qui, au début, était de simples discussions sans caractère institutionnel mais de haut niveau politique, puisque le Ministre de l'Agriculture y participait, a fini par s'institutionnaliser dans le Conseil Général du FORPPA (Fonds d'Orientation et de Régulation des Prix des Produits Agricoles) et dans ses Commissions spécialisées. Mais en s'institutionnalisant, ces conférences ont changé de nature : il ne s'agit plus de négociation, mais de réunions consultatives de moindre importance. Les OPA participent à ces réunions annuelles avec d'autres groupes d'intérêts agricoles (représentants des coopératives et d'autres associations non syndicales) et non agricoles (représentants des IAA, des commerçants, des consommateurs et ménages, etc.) pour y exposer leurs points de vue sur les problèmes généraux du secteur agricole et sur la spécificité de chacun de ses sous-secteurs. Elles sont donc là pour revendiquer des augmentations de prix pour les produits soumis à régulation officielle, et l'adoption de mesures de type structurel qui garantissent aux agriculteurs un niveau de revenu acceptable (9).

8. Tel est le cas des organismes provenant des anciens syndicats sectoriels, comme les Groupes Betteraviers, la Fédération Rizicole, ou le Patrimoine communal de l'Olive.

9. Sur les négociations de prix au sein du FORPPA, voir Moyano (1984), chap. VIII. On trouve une étude monographique sur ce thème dans l'article de Moyano et Perez Yruela (1984).

10. Il est impossible de chiffrer de manière fiable la représentation actuelle des différentes OPA espagnoles. Les estimations les plus récentes résultent

Pour ce qui est des Chambres d'Agriculture, la présence des OPA y est devenue effective, tant au niveau local que provincial ou national, avec les élections de 1978 qui leur ont permis d'avoir des représentants dans les organes de direction des Chambres.

Sans faire une analyse des relations complexes entre les OPA et les Chambres d'Agriculture, nous pouvons faire quelques observations. En premier lieu, il faut signaler que le maintien des traditionnelles fonctions bureaucratiques-administratives des Chambres a obligé les OPA à contrôler la façon dont ces fonctions sont remplies par le personnel des Chambres, même si ce contrôle a été peu efficace dans la pratique étant donné la coordination faible, pour ne pas dire nulle, entre les OPA et leurs représentants à l'Assemblée plénière des Chambres. Il faut souligner en second lieu que les attributions concédées aux Chambres par le précédent gouvernement en matière de représentation auprès d'organismes essentiels (comme le FORPPA) ont amené celles-ci à conserver une activité revendicative, et cela au détriment de celle des OPA. Cette concurrence a suscité des conflits internes au sein des syndicats entre leurs dirigeants d'une part et leurs représentants aux Chambres d'autre part, chacun se battant pour canaliser l'activité revendicative des agriculteurs à travers leurs institutions respectives.

Tout cela fait qu'après 6 ans de fonctionnement des nouvelles Chambres d'Agriculture l'insatisfaction des OPA est unanime à leur égard, aussi bien à cause de leur action que de leur interférence permanente dans le développement et la consolidation du syndicalisme agricole démocratique. Ainsi s'explique l'exigence, elle aussi unanime, d'une nouvelle loi sur les Chambres d'Agriculture qui clarifie leurs fonctions, établit une spécialisation de chaque institution et évite toute interférence mutuelle.

### RÉFLEXIONS FINALES

D'une manière générale, on peut dire que la consolidation des OPA en Espagne est encore faible. Si leur rôle est important dans certaines institutions de la politique agricole, il n'est pas un reflet fidèle de leur implantation réelle dans le tissu social (10). L'agriculture espagnole se trouve dans une situation de désarticulation sociale, et ce pour plusieurs raisons. D'une part à cause de la disparition du syndicalisme vertical qui agissait sur la société rurale comme une sorte de « corset », d'articulation forcée. D'autre part à cause de la dispersion des nouvelles organisations syndicales et de leurs structures organisationnelles qui ne sont pas adaptées au rôle qui leur revient dans la concertation sociale. Une concertation qui devient plus compliquée encore dans le cadre d'un État en train de décentraliser sa structure administrative et de transférer ses compétences politiques aux gouvernements des Communautés Autonomes (gouvernements régionaux). Les OPA doivent relever le défi, adapter leurs structures au nouveau cadre régional afin de rendre claires et efficaces les relations entre les syndicats régionaux et les directions nationales. Cette adaptation devient particulièrement nécessaire au moment où se négocie l'entrée de l'Espagne

des premières (et jusqu'ici uniques) élections aux Chambres d'Agricultures qui ont eu lieu en 1978. Les résultats de ces élections ne peuvent être utilisés sans précautions. Cependant, elles permettent de dresser une carte du degré relatif d'influence des différentes OPA dans les régions autonomes. Mais la mesure exacte de leur représentativité ne sera possible qu'après les prochaines élections aux Chambres d'Agriculture. Celles-ci dépendent encore du vote par le Parlement d'une nouvelle loi sur les Chambres d'Agriculture.

dans la CEE et où les intérêts régionaux et sectoriels ne vont pas toujours coïncider avec les intérêts généraux de l'agriculture et de l'économie nationale.

A ce sujet, il faut signaler qu'il existe, en principe, dans la société espagnole un large consensus en faveur de l'entrée dans la CEE. Cela peut paraître surprenant à des lecteurs étrangers dans la mesure où cette entrée va inévitablement avoir des effets négatifs sur certains secteurs de l'économie espagnole et des conséquences défavorables pour certains groupes sociaux. Il est assez difficile d'expliquer ce phénomène. Des facteurs politiques, socio-culturels et idéologiques, qui forment un ensemble de valeurs à caractère hautement symbolique, ont conduit l'opinion publique à adopter une position favorable à l'entrée dans la CEE, reléguant au second plan le débat, nécessaire mais plus prosaïque, sur ses conséquences économiques.

Les cinq OPA existantes participent à ce consensus général, même si elles sont conscientes des conséquences

négatives qu'aura, à court terme, ce processus sur certains secteurs agricoles. C'est à cause de l'existence de cet ensemble de valeurs symboliques dont nous avons parlé, mais aussi du caractère multisectoriel et national des OPA, que celles-ci ont été amenées à évaluer positivement l'entrée dans la CEE pour l'agriculture dans son ensemble, dépassant les craintes justifiées qui se font jour dans certains syndicats régionaux.

Mais les difficultés des négociations et le retard apporté à la signature du traité d'adhésion ont créé un contexte nouveau qui pourrait rompre le consensus. Ce nouveau contexte, à peine naissant, permet l'apparition au sein des OPA de certaines voix critiques, notamment dans les régions où l'impact prévisible de l'adhésion sera le plus négatif (par exemple les régions viticoles ou laitières). Toutefois ce débat interne n'est pas encore suffisamment important pour modifier la position des cinq OPA favorables à l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

#### RÉFÉRENCES CITÉES

ALONSO V.L. et al. (1976). — Crisis agrarias y luchas campesinas (1970-1976). Madrid, Ayuso.

ARRIBAS J.M. (1983). — Le syndicalisme agricole en Castille-Léon. Mémoire présenté à la Faculté de Sciences Politiques et de Sociologie de l'Université de Madrid.

GARCIA GONZALEZ T. (1981). — Le mouvement paysan asturien de 1965 à 1980. Université de Toulouse-le-Mirail.

GINER S., PEREZ YRUELA M. (1979). — La Sociedad Corporativa. Madrid, CIS.

GONZALES RODRIGUEZ J.J. (1983). — Las organizaciones Profesionales Agrarias. In : Papeles de Economía Española, n° 16, pp. 286-301.

MOYANO E. (1983). — Différents articles :

— Las Organizaciones Profesionales Agrarias. In : Revista de Estension Agraria, n° 2, vol. XXII, mars-avril 1983.

— Los sindicatos de Obreros Agrícolas. In : Rev. de Est. Agraria, n° 4, vol. XXII, juillet-août 1983.

— Acciones e instituciones para una transformacion de la vida rural. In : Documentacion Social, n° 51, avril-juin 1983.

MOYANO E. (1984). — Corporatismo y Agricultura: asociaciones profesionales y articulacion de intereses en la agricultura española. Madrid, Instituto de Estudios Agrarios, Pesqueros y Alimentarios.

MOYANO E., PEREZ YRUELA M. (1984). — La estructura corporativa de la agricultura española. In : Papeles n° 23, oct.-nov. 1984.

